418-289-2070

Le Municipal

Bulletin de la municipalité de Sainte-Thècle

Édition du 28 septembre 2021

Message du maire

Bonjour,
Le conseil municipal désire vous informer que la municipalité peut fournir aux résidents de la rue Notre-Dame et Saint-Jacques qui doivent se brancher au nouveau réseau d'égout une liste des entrepreneurs de la région prêts à venir effectuer les branchements afin de faciliter leurs recherches.

Les travaux achèvent! Présentement c'est dérangeant, bientôt ce sera beau! Le pavage sera effectué au plus tard dans la semaine du 17 au 23 octobre. Nous vous remercions de votre collaboration et de votre patience pour ces travaux d'envergure qui ont causés de nombreux désagréments, mais qui permettent d'embellir notre municipalité. Les délais étant serrés, aucun retard ne pouvait être pris! Félicitations à toute l'équipe de MGEF qui a su relever le défi avec brio!

Alain Vallée, maire

Condensé des procès-verbaux à adopter de septembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue mardi 7 septembre 2021, à 20 heures, sous la présidence du maire monsieur Alain Vallée et de Jean-François Couture, Claudette Trudel-Bédard, Julie Bertrand, Caroline Poisson, Jacques Tessier et Bertin Cloutier, conseillers(ères).

Rés. 2021-09-218 : Adoption du procès-verbal des séances du mois d'août 2021

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021.

Rés. 2021-09-219 : Dépôt de la correspondance d'août 2021

Le conseil autorise le dépôt de la correspondance du mois d'août 2021.

Rés. 2021-09-220 : Approbation des comptes d'août 2021

Le conseil adopte les comptes du mois d'août au montant de 1 197 519,77 $.

Rés. 2021-09-221 : Adoption du règlement 388-2021 modifiant le règlement 387-2021 pour permettre la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux (VTT)

Le conseil adopte le règlement numéro 388-2021 modifiant le règlement 387-2021 pour permettre la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux (VTT).

Rés. 2021-09-222 : Adoption du règlement 389-2021 modifiant le règlement 375-2020 pour permettre la circulation des véhicules hors routes (motoneiges) sur certains chemins municipaux

Le conseil adopte le règlement numéro 389-2021 modifiant le règlement 375-2020 pour permettre la circulation des véhicules hors routes (motoneiges) sur certains chemins municipaux.

Rés. 2021-09-223 : Approbation et paiement du décompte progressif #4 des travaux de la rue Notre-Dame

Le conseil approuve le paiement du décompte progressif #4 des travaux de la rue Notre-Dame au montant de 725 153,76 $.

Rés. 2021-09-224 : Approbation et paiement du décompte progressif #2 des travaux de la Saint-Jacques

Le conseil approuve le paiement du décompte progressif #2 des travaux de la rue Saint-Jacques au montant de 931 709,46 $.

Rés. 2021-09-225 : Offre de Choc Démolition pour la démolition du 180, rue Saint-Jean

Le conseil accepte l'offre de Choc Démolition au montant de 9 895 $ plus taxes pour la démolition et la disposition des matériaux du 180, rue Saint-Jean.

Rés. 2021-09-226 : Travaux d'asphaltage du chemin du Lac-du-Jésuite

Le conseil accepte l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Construction et Pavage Portneuf au coût de 89 037,10$ taxes incluses pour les travaux d'asphaltage de 300 mètres sur le chemin du Lac-du-Jésuite.

Rés. 2021-09-227 : Appel d'offres pour la cueillette des matières résiduelles

Le conseil demande des offres à Service Cité Propre (contrat) et à la Municipalité de Lac-aux-Sables (entente intermunicipale) pour le service de cueillette des matières résiduelles pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Rés. 2021-09-228 : Congrès de la FQM

Le conseil accepte que la directrice générale participe au congrès de la FQM du 30 septembre au 2 octobre et les frais d'inscription et de séjour seront aux frais de la municipalité.

Rés. 2021-09-229 : Adoption des prévisions budgétaires révisées de l'OMH de Mékinac pour l'exercice financier 2021

Le conseil adopte le budget révisé 2021 de l'OMH de Mékinac ainsi que la quote-part à payer par la municipalité au montant de 2 714 $.

Rés. 2021-09-230 : Rémunération du personnel électoral

Le conseil accorde au personnel affecté à une élection ou un référendum municipal la rémunération payable lors de ces événements tel qu'établi par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'exercice financier 2021 et les employés municipaux affectés à l'élection autres que la présidente d'élection et son adjointe seront rémunérés selon le salaire horaire régulier du poste qu'ils occupent en temps normal.

Rés. 2021-09-231 : Demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de monsieur Mario Darveau

Le conseil appuie la demande de monsieur Mario Darveau auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour l'aliénation du lot 4 757 132.

Rés. 2021-09-232 : Appui à la Fédération Québécoise des clubs quads pour la préservation des sentiers actuels de VTT

Le conseil

- appuie sans réserve la Fédération Québécoise des Clubs Quads pour la préservation des sentiers actuels sur son territoire sachant que l'activité du quad est une source de retombées économiques et touristiques importantes localement et régionalement;
- demande à la MRC de Mékinac et à toutes les municipalités de Mékinac d'appuyer unanimement la position

adoptée par la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et par la Fédération Québécoise des Clubs Quad;

- transmet la présente résolution pour appui à Mme Sonia Lebel, Présidente du Conseil du Trésor et députée de Champlain, M. Jean Boulet, Ministre de la Solidarité responsable de la Mauricie et député de Trois-Rivières, Mme Isabelle Charest Ministre des Loisirs et des Sports, députée de Brome-Missisquoi

Rés. 2021-09-233 : Chambre de commerce de Mékinac/adhésion 2021-2022

Le conseil accepte d'adhérer à la Chambre de Commerce de Mékinac pour l'année 2021-2022 au coût de 125$ plus taxes.

Rés. 2021-09-234 : Demande d'introduction de Feu Monsieur Victorin Ricard sur le sentier des bâtisseurs

Le conseil introduit Feu Monsieur Victorin Ricard au sentier des bâtisseurs et offre une aide technique à la famille pour la production de la plaque et son installation.

Rés. 2021-09-235 : Programmation de la dernière semaine de vacances de Mélanie Prince, secrétaire

Le conseil accepte la programmation de la dernière semaine de vacances de madame Mélanie Prince, secrétaire, tel que déposée, conditionnellement à ce que les besoins face à la période électorale le permettent.

Rés. 2021-09-236 : Démolition des séchoirs au 631 rue Notre-Dame par Scierie Sainte-Thècle

Le conseil autorise Scierie Sainte-Thècle à procéder à la démolition des séchoirs du 631, rue Notre-Dame à leurs frais.

Rés. 2021-09-237 : Réitération de l'offre à Gymnatech

Le conseil réitère sa contre-offre à l'organisme leur demandant de remettre l'ensemble des documents, biens et actifs à la municipalité de Sainte-Thècle au plus tard le 1er octobre 2021 afin que la municipalité puisse poursuivre les activités et considérant les sommes importantes investies dans l'organisme depuis les 15 dernières années; demande à ce qu'une copie de cette résolution soit envoyée à chaque membre du conseil d'administration de Gymnatech et entreprend les mesures nécessaires afin que les conditions de dissolution soient respectées en cas de non-réponse de l'organisme.

Rés. 2021-09-238 : Demande de Technologies H2CI de signer un accord-cadre de partenariat

Le conseil reporte le dossier après les élections, sur recommandation de l'avocat de la municipalité, afin de ne pas lier le futur conseil municipal à une entente de cinq ans prise si près des élections.

****

Prochaine réunion du conseil

Ces résolutions seront officiellement entérinées par l'adoption du procès–verbal à la prochaine réunion du conseil qui aura lieu le **lundi 4 octobre 2021** à 20 heures et qui aura lieu à la salle Aubin de l'Hôtel de Ville avec présence du public (maximum 50 personnes).

RÈGLEMENT 388-2021 : Règlement modifiant le règlement numéro 387-2021 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux (VTT)

- ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté le règlement 210-2003 le 17 juin 2003, le règlement 227-2005 le 7 mars 2005(abrogé), le règlement 236-2006 le 6 janvier 2006, le règlement 281-2011 le 7 novembre 2011, le règlement 356-2018 le 4 juin 2018, le règlement 374-2020 le 11 août 2020 et le règlement 387-2021 le 5 juillet 2021 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux;
- ATTENDU qu'il y a lieu de modifier certaines dispositions de ce règlement.
- ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Jean-François Couture, conseiller, lors de la séance ordinaire tenue le 9 août 2021 en même temps que la présentation du projet de règlement;
- ATTENDU que tous les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ont pris connaissance de ce règlement avant la présente séance;

Résolution 2021-09-221 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est unanimement résolu: Que le conseil adopte le règlement numéro 388-2021 et statue par ledit règlement ce qui suit:

ARTICLE 1: PRÉAMBULE
Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2: TITRE ET NUMÉRO
Le présent règlement a pour titre *Règlement modifiant le règlement numéro 387-2021 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux (VTT)* et porte le numéro 388-2021 des règlements de la municipalité de Sainte-Thècle.

ARTICLE 3 : LIEUX DE CIRCULATION
L'article 3 du règlement 374-2020 est modifié de façon à ajouter sur la liste des **LIEUX DE CIRCULATION** suivant à cet article:
Carré Cloutier au complet
Chemin Joseph-Saint-Amant au complet
Rue Pierre-Ayotte au complet
Rue du Lac-des-Chicots au complet
Rue Tessier au complet

ARTICLE 4 : RÉSILIATION
La Municipalité de Sainte-Thècle se réserve le droit de résilier en tout temps les autorisations accordées en vertu du présent règlement, advenant le cas où des préjudices pourraient être causés aux citoyens(ennes) demeurant aux abords des sentiers autorisés, soit par la vitesse excessive, le bruit ou autre inconvénient majeur imputable aux conducteurs des véhicules hors-route.

Aussi, les autorisations accordées en vertu du présent règlement sont conditionnelles à ce que les conducteurs de véhicules hors-route qui utiliseront les sentiers autorisés soient conformes aux exigences et dispositions contenues dans la loi numéro 43 Loi sur les véhicules hors-route du gouvernement du Québec et du Code de la sécurité routière du Québec.

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2021: MODIFIANT LE RÈGLEMENT 375-2020, 355-2018 ET 323-2015 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE (MOTONEIGES) SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

- ATTENDU que le projet de Loi numéro 43 «Loi sur les véhicules hors route» du Gouvernement du Québec établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et autorisant la circulation sous réserve de conditions, etc;
- ATTENDU qu'en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (CSR) paragraphe 14 de ladite loi, une municipalité locale peut, par règlement permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin, aux conditions qu'elle détermine;
- ATTENDU que le Club de motoneige de la Mauricie sollicite l'autorisation de la municipalité de Sainte-Thècle pour circuler sur certains chemins municipaux. A défaut de ne pouvoir circuler sur des terrains privés ;
- ATTENDU que le projet de règlement 389-2021 a été présenté à la séance ordinaire du 9 août 2021 ;
- ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Jean-François Couture, conseiller, lors de la séance ordinaire tenue le 9 août 2021 ;

RÉSOLUTION: 2021-09-222: EN CONSÉQUENCE, il est proposé Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est unanimement résolu : que le conseil adopte le règlement numéro 389-2021 et statue par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE
Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2 : TITRE ET NUMÉRO
Le présent règlement a pour titre « Modifiant le règlement 375-2020, 355-2018 et 323-2015 Règlement pour permettre la circulation des véhicules hors route (motoneiges) sur certains chemins municipaux » et porte le numéro 389-2021 des règlements de la municipalité de Sainte-Thècle.

ARTICLE 3 : OBJET
L'objet du présent règlement vise à établir les règles de circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux sur le territoire de la municipalité de Sainte-Thècle, le tout en conformité avec la loi numéro 43.

ARTICLE 4 : VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS
Le présent règlement s'applique aux véhicules hors route suivants :
Les motoneiges dont la masse nette n'excède pas 450 kg et dont la largeur équipement compris, n'excède pas 1,28 m.

ARTICLE 5 : ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE
Tout véhicule visé à l'article 4 doit être muni de l'équipement requis en vertu de la loi 43.

ARTICLE 6 : LIEUX DE CIRCULATION
La circulation des véhicules hors route visés à l'article 4 est permise sur les chemins et sur les longueurs maximales prescrites suivants :

Les motoneiges , sentiers autorisés (Sentier pour hiver seulement)
Nouvel ajout :
Chemin Saint-Thomas au complet
Chemin Saint-Michel Sud au complet
Chemin Saint-Pierre Sud au complet
Chemin Joseph-Saint-Amant au complet
Chemin du Canton-de-Le Jeune au complet
Chemin Petit Saint-Georges au complet
Carré Cloutier au complet
Route Marchand au complet
Route Marcotte au complet
Rue Pierre-Ayotte au complet
Rue du Lac-des-Chicots au complet
Rue Tessier au complet
Rue Grenier
Rue Masson
Rue Villeneuve

ARTICLE 7 : PÉRIODE DE TEMPS VISÉES
L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés par l'article 4, sur les sentiers décrits à l'article 6, est valide que pour la période allant du 1er décembre au 15 avril de chaque année.

ARTICLE 8 : RÈGLES DE CIRCULATION
ARTICLE 8.1 VITESSE
La vitesse maximale d'un véhicule hors route est de «affiché sur la route» sur les lieux visés par le présent règlement.

ARTICLE 8.2 SIGNALISATION
Le conducteur d'un véhicule hors route visé à l'article 4 doit maintenir celui-ci le plus près possible du bord droit de la voie qu'il emprunte. Il doit céder le passage à un véhicule hors route circulant en sens inverse et accorder priorité à tout autre véhicule routier.

ARTICLE 9 : CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Conformément à la loi 43, les agents de la paix et les agents de surveillance de sentier sont responsables de l'application du présent règlement avec tous les pouvoirs et devoirs.

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PÉNALES
Toutes les dispositions pénales édictées dans la loi 43 sont applicables aux contrevenants des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉ
En aucun temps la Municipalité de Sainte-Thècle ne se tiendra responsable des accidents, incidents ou cas fortuits de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir le long du parcours autorisé à l'article 6, sur l'ensemble de son territoire et à l'extérieur de celui-ci.

ARTICLE 12 : RÉSILIATION
La Municipalité de Sainte-Thècle se réserve le droit de résilier en tout temps les autorisations accordées en vertu du présent règlement, advenant le cas où des préjudices pourraient être causés aux citoyens(ennes) demeurant aux abords des sentiers autorisés, soit par la vitesse excessive, le bruit ou autre inconvénient majeur imputable aux conducteurs des véhicules hors-route.

Aussi, les autorisations accordées en vertu du présent règlement sont conditionnelles à ce que les conducteurs de véhicules hors-route qui utiliseront les sentiers autorisés soient conformes aux exigences et dispositions contenues dans la loi numéro 43 Loi sur les véhicules hors-route du gouvernement du Québec et du Code de la sécurité routière du Québec.

ARTICLE 13 : ENTRÉE EN VIGUEUR
Le présent règlement abroge tout règlement antérieur concernant la circulation de véhicules hors route (motoneiges) sur les chemins publics. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Section Urbanisme

Sans permis, c'est pas permis! **Nul ne peut, sans avoir obtenu préalablement un permis de construction**, construire, agrandir, réparer, rénover, transformer, déplacer, démolir, reconstruire un bâtiment ou une construction. **Tous les usages, constructions, activités, ouvrages, travaux, modifications suivants sont interdits sans l'obtention d'un certificat d'autorisation,** pour le changement d'usage d'un terrain ou d'une construction; l'utilisation mixte d'un terrain ou bâtiment; l'érection ou la modification d'une construction autre qu'un bâtiment; le transport d'un bâtiment; l'installation d'un bâtiment temporaire ou la pratique d'un usage temporaire; l'installation d'une roulotte; la pose ou la modification de toute enseigne; les travaux effectués dans la zone de protection du milieu riverain; les travaux effectués dans une zone de glissement de terrain, l'augmentation de la capacité d'élevage ou la modification du type d'élevage d'un établissement de production animale; l'implantation ou l'agrandissement d'un site de matériaux secs, d'une carrière ou sablière; la construction d'un nouveau chemin visant à desservir un bâtiment principal; l'abattage des arbres; l'abattage des arbres dans les zones tampons exigées au *Règlement de zonage*.

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES
Prendre note que dans toutes les zones il est permis, entre le 1er octobre d'une année et le 1er mai de l'année suivante, d'installer un maximum de deux (2) abris d'auto temporaires aux conditions suivantes: il doit y avoir un bâtiment principal sur le même terrain; le revêtement extérieur de l'abri doit être fait en toile spécifiquement manufacturée à cette fin; cette toile doit être fixée à une structure en bois ou en métal, démontable et bien ancrée au sol. L'implantation de l'abri d'auto doit respecter les distances minimales suivantes: 2 mètres d'une borne-fontaine; 3 mètres du pavage de la rue ou de l'emprise de rue et sur une propriété privée; 1 mètre des lignes latérale et arrière du terrain et respecter les dispositions du présent règlement portant sur le triangle de visibilité aux intersections. Hors de la période autorisée, les abris d'auto temporaires doivent être entièrement démontés.

Section Élections municipales

Élections municipales du 7 novembre 2021

Des élections municipales auront lieu le dimanche 7 novembre 2021 afin d'élire le conseil municipal. Les postes en élections sont :

Maire

Conseiller siège #1	Conseiller siège #2	Conseiller siège #3
Conseiller siège #4	Conseiller siège #5	Conseiller siège #6

Voici les dates importantes à retenir :

Déclaration de candidatures : 17 septembre au 1er octobre 2021, au plus tard à 16h30
Vote par anticipation : Dimanche le 31 octobre 2021, de 9h30 à 20h00
Jour du scrutin : Dimanche 7 novembre de 9h30 à 20h00

Les déclarations de candidatures peuvent être obtenue auprès de la présidente d'élection, madame Valérie Fiset, à l'Hôtel de Ville, 301, rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle.

Veuillez consulter l'avis public d'élection pour obtenir les informations complètes.

La municipalité recherche également des personnes prêtes à travailler lors des élections soit le 31 octobre ou le 7 novembre. Donnez votre nom à Valérie Fiset, président d'élection, par téléphone au 418-289-2070 #1 ou par courriel à valerie.fiset@regionmekinac.com.

Section Activités

PROGRAMMATION OCTOBRE 2021

Conférence « Les émotions: alliées ou adversaires »

Être émotif, est-ce une qualité ou un défaut? Les émotions sont-elles des amies ou des ennemies, des alliées qui nous rendent plus forts ou des adversaires qui peuvent nous nuire et dont il faut se méfier? Blandine Soulmana, femme de courage, d'action et de parole, saura vous guider à travers cette conférence haute en couleur.

L'APPUI POUR LES PROCHES AIDANTS

Mardi le 5 octobre (Arrivée 13h)

660, rue Principale, St-Luc-de-Vincennes

(Stationnement et porte arrière)

Conférence s'adressant aux proches aidants d'aînés. Transport disponible, informez-vous!

*Inscription obligatoire, places limitées

Atelier « Isolement et solitude »

La solitude et l'isolement ne se sont probablement jamais faits autant ressentir que depuis le début de la pandémie. Venez en discuter avec nous pour les démystifier et les normaliser afin de les prendre d'assaut.

Jeudi le 7 octobre à 13h15

13h15

Ste-Thècle (local 217)

Randonnée en forêt au Parc de la Rivière Batiscan

Une marche de groupe en nature, ça vous dit?

Amenez votre bonne humeur et des habits adaptés et on fournit eau et collation santé!

Jeudi le 14 octobre

13h15 à 15h

575, route 352, St-Stanislas (Secteur Murphy)

Entrée gratuite pour tous nos membres et accompagnement

* Inscription obligatoire/ Annulée en cas de mauvais temps

Café-jeux

Venez vous amuser à une multitude d'activités ludiques qui saura vous faire décrocher de votre quotidien. Du grand plaisir à profusion, même avec distanciation!

Mardi le 19 octobre à 13h15

St-Luc-de-Vincennes (2e étage)

Jeudi le 21 octobre à 13h15

Ste-Thècle (local 213)

Café-jasette

Vous êtes invités à vous joindre à nous pour un après-midi de détente et de plaisir à discuter et partager entre aidants autour d'un breuvage offert. Vous aurez la chance d'échanger sur plusieurs sujets et de faire de belles rencontres.

Mardi le 26 octobre à 13h15

St-Luc-de-Vincennes (2e étage)

Jeudi le 28 octobre à 13h15

Ste-Thècle (local 217)

Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan

Contactez-nous pour vous inscrire au 1 855 284-1390 (sans frais)

Ste-Thècle: 301, rue St-Jacques (local 207)

St-Luc-de-Vincennes: 660, rue Principale (local au 2e étage)

FADOQ Sainte-Thècle

Renouvellement des cartes

N'oubliez pas de renouveler vos cartes. C'est facile de le faire avec la lettre préaffranchie. Il suffit d'y joindre le chèque de 25 $ à l'ordre de la FADOQ. N'attendez pas, postez le dès que vous recevez votre avis. Il est important de renouveler votre carte. Si vous ne vous sentez pas capable de faire votre renouvellement vous-même, je peux vous aider, ainsi qu'aider les nouveaux membres. N'oubliez pas que votre carte vous donne droit à des rabais et il n'y a pas de franchise à payer en cas d'incident avec votre automobile.

Jeux

Présentement, il est possible de jouer à la pétanque dehors et aux cartes dans la salle Léda-Paquin, local 214 de l'Hôtel de Ville. Vous pouvez venir y jouer à 13 heures, les mardis et mercredis. La désinfection des mains est obligatoire.

Repas

Les repas recommenceront le 14 septembre au Restaurant Au petit Palace. Réservez votre place auprès de Lisette Germain au 418-289-3172 ou Denis Vandal au 418-289-2336.

Au plaisir de vous revoir!
Lisette Germain, vice-présidente, 418-289-3172

Section Culturelle

Bibliothèque municipale
Nouveautés adultes
Romans

Titre	Auteur
Là ou je me terre	Caroline Dawson
N'oublie pas la beauté du monde	Maude Michaud
Célestine du Bac	Tatiana de Rosnay
La floraison des nénuphars	Marie-Christine Chartier
Tableau final de l'amour	Larry Tremblay
Il se fait tard	Gilles Archambault
L'enfant du terrain	Ruth Druart
La brochure	Pauline Gélinas
T. 1 Trahisons	
T. 2 Dépossessions	

Documentaires

Occupez-vous des chats, j'pars	Iris
Pastel et ses éclats	Emma Verde

Nouveautés jeunesse
Romans

Les voyages de Gulliver	Geronimo Stilton
Les nouvelles aventures de Sabrina-L'heure des sorcières	Sarah Rees Brennan
Les Colocs Tome 1.2.3.4	Nadia Lakhdari

Albums

Bébé lapin deviendra grand
Piccolophilo
C'est à moi!

Exposition de photos à la bibliothèque de Sainte-Thècle

Claude Naud parcourt les sites pittoresques de son village et les transpose en photos selon les différentes saisons de l'année.

Accueil aux heures d'ouverture de la bibliothèque
Les mercredis de 13h à 20h et les samedis de 9h à 11h.

APHA
Association des Personnes Handicapées Actives de Mékinac

301, rue st-Jacques # 210
418-289-3630
www.apham.org ou sur

L'APHA Mékinac a pour mission de :

Regrouper, soutenir et encourager les personnes handicapées en créant et en mettant en œuvre des programmes d'intégration récréatifs, éducatifs et sociaux adaptés à leur condition.

Informer et sensibiliser la population aux besoins des personnes vivant en situation d'handicap dans la MRC de Mékinac.

Calendrier des activités : Octobre 2021

Mercredi 6:	Sortie d'intégration au Centre de la Biodiversité du Québec.
Mercredi 13-20:	Viactive adaptée, jeux et soupe de l'amitié.
Jeudi 7-21:	Cuisines collectives
Mercredi 27:	Halloween ??? Boréalis??? À confirmer !

Il peut avoir des changements imprévus à l'horaire dû à la situation sanitaire actuelle. Merci de votre compréhension.

Section Divers

Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle

Par la présente, la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle invite ses membres à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra

Mercredi le 20 octobre 2021
À la Salle Aubin de Sainte-Thècle
301, rue Saint-Jacques,
(entrée par la cour arrière)
Dès 19h

L'ordre du jour sera remis sur place. Les administrateurs sortants et rééligibles sont madame Guylaine Veillette et monsieur Gilles Baril pour 2019 et Monsieur Pierre Naud pour 2020.

Nous comptons sur votre présence.

N.B. Seuls les membres ayant acquitté leur contribution annuelle 2019 et 2020 pourront participer activement à chaque assemblée. L'AGA de 2019 aura lieu suivie de celle de 2020.

Gilles Baril
Secrétaire du conseil d'administration

Donné à Sainte-Thècle, ce *7 sept. 2021*

>252317

AQDR
Mékinac

Association Québécoise de Défense des droits des personnes Retraitées et préretraitées

301, rue Saint-Jacques
Local 218-A
Sainte-Thècle, Qc.
G0X 3G0

Tel : 418-289-2880
Fax : 418-289-2881
Courriel: aqdrmekinac@infoteck.qc.ca
Site : www.aqdrmekinac.org. Facebook

mélanie poirier
ORTHOTHÉRAPEUTE

MASSAGES THÉRAPEUTIQUES
- détente
- sportif
- aux pierres chaudes
- aux coquillages polynésiens
- aux bambous
- de tête
- hawaïen
- femmes enceintes
- réflexologie

SOINS DU VISAGE
TAPING NEURO-PROPRIOCEPTIFS (T.N.P.)
Thérapeute autorisée d'AMIS-N inc.
Reçu d'assurance disponible

Pour prendre rendez-vous 418 289-3320 Suivez-moi

Dignard • Ste-Croix
DENTUROLOGISTES
Partagez votre sourire!

Chanel Dignard d.d.
Stéphanie Dignard d.d.
Jonathan Ste-Croix d.d.

250, rue Saint-Gabriel, Sainte-Thècle
Téléphone: 418-289-2464

info@dignardstecroix.com • www.dignardstecroix.com

Centres Dentaires Véronneau

250-B, rue St-Gabriel
Ste-Thècle, QC G0X 3G0
ste-thecle@cliniquesveronneau.com

JACQUES VÉRONNEAU
D.M.D., M.Sc., Ph.D.
Dentiste généraliste
Spécialisation en santé communautaire
Ass. Prof. , Université McGill

Pour un rendez-vous: 418-289-2020

www.cliniquesveronneau.com
Service d'urgence 450-771-6330

Desjardins
Caisse de Mékinac-Des Chenaux

Centre de service
250, rue Masson
Ste-Thècle (Québec) G0X 3G0
(418) 289-2972
Télécopieur : (418) 289-2314
Télécopieur : (418) 322-5459

BRODEUR, L'HEUREUX, DUROCHER INC.
arpenteurs - géomètres

Louis Moffet, a.g.

532, Notre-Dame
St-Tite (Qc) G0X 3H0
Tél.: 418-365-7411
(sur rendez-vous seulement)

570, avenue de Grand-Mère
Shawinigan (Qc) G9T 2H2
Tél. : 819-538-2515
Courriel: lmoffet.blb@cgocable.ca

CLINIQUE PROFESSIONNELLE DE
massothérapie
DE LA MAURICIE

131 rue Lavoie, Sainte-Thècle, Québec, G0X 3G0
6770 rue Lamarche, Trois-Rivières, Québec, G9B 2A2

Daniel Lefebvre 418-507-6276
Joanne Vincent 418-289-4059

massomauricie@gmail.com
Reçu pour assurance disponible

GARAGE RENÉ LEFEBVRE

DÉBOSSELAGE / PEINTURE
RÉCLAMATION D'ASSURANCE (ACCIDENT)
REMPLACEMENT ET RÉPARATION DE PARE-BRISE

À VOTRE SERVICE DEPUIS 1984
951, St-Jacques, Ste-Thècle (Québec) G0X 3G0
Tél.: 418-289-3423 / Fax.: 418-289-3950

Mario Gélinas

Inspection de cheminée
Pose de gaine
Réparation de cheminée
Ramonage
Nettoyage poêle granules

Les Entreprises Gélinas
RAMONAGE DE CHEMINÉES
RÉPARATION
R.B.Q. 8343-9976-16

Tél. : (819) 539-5881 Paget : (819) 372-3668

PME INTER NOTAIRES
GERVAIS BÉLANGER MARCHILDON S.E.N.C.R.L.

Katherine Lebrun
Notaire

340, rue Saint-Jacques
Sainte-Thècle QC
G0X 3G0

T 418 289-2853
F 418 289-3000
klebrun@notarius.net

gervaisbelangernotaires.com

Dery Télécom
www.derytele.com
1-866-544-3358

RESTAURANT AU PETIT PALACE
RESTAURANT • TERRASSE

204, RUE MASSON
SAINTE-THÈCLE (QUÉBEC) G0X 3G0
418 289-2939
/aupetitpalace

- Spécialités maison & Table d'hôte
- Salle de réception (réunion, occasion spéciale)
- Soupers-spectacles

Au plaisir de vous servir!

• LES MARCHÉS •

Suivez-nous sur

Tradition

171 Lacordaire, Ste-Thècle, G0X 3G0

418 289-2240

418 289-2323

418 507-2240

tra08690stethecle@sobeys.com

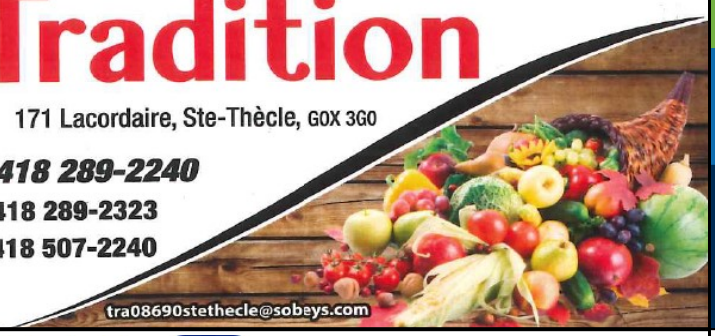

Christine Béland
Pharmacienne propriétaire

Affiliée à : familiprix

131, Lacordaire
Sainte-Thècle (Québec)
G0X 3G0
T: 418 289-3069
F: 418 289-3632
1673gerant@familiprix.ca

Suivez-nous sur :
familiprix.com

HEURES D'OUVERTURE
LUNDI AU VENDREDI : 9H À 20H
SAMEDI : 9H À 16H
DIMANCHE : FERMÉ

CTA Mékinac

Corporation Transport Adapté Mékinac
Info: 418-289-3723

	Transport Collectif pour tous	Transport Adapté
1 Passager =	3.25$	3.25$
Carte mensuelle=	85.00$	85.00$
Laissez-passer= 20 passages	60.00$	60.00$

PIERRENAUD

PORTES ET FENÊTRES
FUSION

Les Portes et fenêtres **FUSION** sont le fruit de plus de 130 ans d'expérience.
En effet les propriétaires sont issus de la quatrième génération de fabricants, tous originaires de Sainte-Thècle.

MANUFACTURIER
- portes intérieures / extérieures
- fenêtres PVC / aluminium / hybrides

SERVICE D'INSTALLATION

BOULANGERIE Germain

Boulangerie Pâtisserie Mets cuisinés Service de traiteur

Propriétaires : Martin Brière & Pascal Lavallée

570, Notre-Dame Ste-Thècle, QC G0X 3G0 418.289.3145
www.boulangeriegermain.com / info@boulangeriegermain.com

LA SAISON DES GRILLADES EST À NOS PORTES
- barbecues au gaz, charbon, portatifs
- fumoirs & accessoires
- bonbonnes

SOYEZ PRÊTS !

Les Aides Familiales de Mékinac

301, rue St-Jacques, bureau 201
Sainte-Thècle
(Québec) G0X 3G0

Téléphone : 418 289-2265
Télécopieur : 418 289-2263
info@aidesfamilialesmekinac.org

www.aidesfamilialesmekinac.org

Quincaillerie • Moulin à scie • Matériaux de construction

418 289-2712 • PIERRENAUD.COM
281, rue Masson, Sainte-Thècle

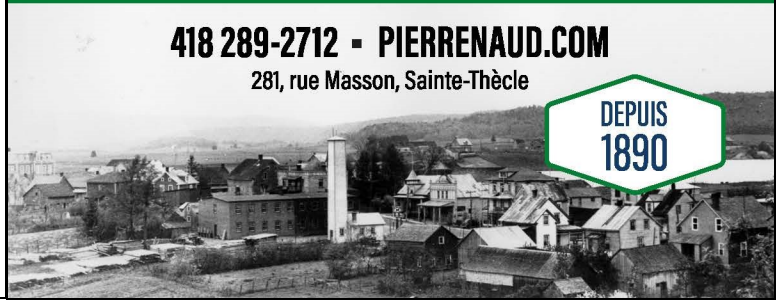

LE SPÉCIALISTE

MÉGA PNEU

Garage Roger Plamondon 2010 Inc.
310, Notre-Dame
Ste-Thècle, QC
G0X 3G0

REMORQUAGE 24 h
GARAGE ROGER PLAMONDON

Martin Dessureault et Valérie Pelletier
Propriétaires

- Mécanique complète
- Pare-brise
- Diagnostic
- Silencieux
- Suspension
- Pneus (vente et pose)
- Antirouille
- Alignement

Tél./Téléc.: (418) 289-2528 garagerogerplamondon2010@hotmail.com